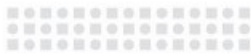




MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 11 novembre 2013

# UNIVERSITE DE GUYANE

## SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD

**Geneviève Fioraso, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, se réjouit de la signature, ce lundi 11 novembre, d'un protocole d'accord entre l'intersyndicale et le collectif des étudiants guyanais et la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,** représentée par le préfet de la région Guyane et le recteur de l'académie de Guyane. Ce protocole, contre-signé par tous les élus locaux et nationaux de ce territoire, met fin à cinq semaines de blocage à l'université de Guyane.

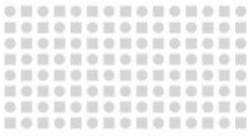
Ce protocole fait suite aux décisions que le gouvernement avait prises pour répondre aux demandes et attentes exprimées par la communauté universitaire de Guyane et la jeunesse guyanaise, décisions transmises aux membres du pôle universitaire de Guyane par la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche le vendredi 1<sup>er</sup> novembre dernier.

Ce protocole confirme la mobilisation du Gouvernement à prendre en compte les aspirations de la jeunesse guyanaise et répondre aux besoins tout à fait spécifiques du territoire guyanais, restés sans réponse depuis des années.

Par ce protocole, le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche s'engage :

- à créer une université de plein exercice en Guyane par décret pris en 2013 ou au plus tard au premier trimestre 2014, pour une mise en place de l'université à la rentrée 2015 ou au plus tard à la rentrée 2016,
- à donner une perspective de qualité universitaire et d'excellence scientifique à un territoire qui accueille déjà plusieurs organismes de recherche, un centre spatial international à Kourou, et qui représente pour la France une opportunité de coopération avec le Brésil et les pays d'Amérique du Sud et des Caraïbes. Ainsi, l'Etat s'engage à pourvoir le pôle universitaire de Guyane, aujourd'hui sous-doté, de 40 à 60 emplois sur trois ans à partir de 2013.





- à assurer le suivi des mesures déjà engagées : l'ouverture, depuis 14 octobre 2013, de la licence professionnelle de protection de l'environnement et les différents dispositifs visant à améliorer la vie étudiante sur le pôle universitaire guyanais, en matière de restauration, de logement, de bibliothèque et d'accès.

Madame Anne Corval, nommée administratrice provisoire du pôle universitaire de Guyane, chargée des fonctions de vice-présidente du pôle universitaire de Guyane et directrice de l'Institut d'études supérieures de Guyane, est missionnée par la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche pour animer la concertation et mettre en œuvre ce protocole d'accord dans les conditions d'apaisement souhaitées.

La Ministre Geneviève Fioraso remercie vivement tous ceux qui ont contribué à la signature de ce protocole d'accord, et notamment ses collègues Christiane Taubira et Victorin Lurel. Ce protocole s'inscrit dans la volonté du gouvernement de proposer des perspectives d'avenir et d'insertion professionnelle à la jeunesse guyanaise.